



FidFund Management SA  
M. Christophe Audousset  
M. Nicolas Megevand  
Chemin de Prècossey 11  
1260 Nyon

**SIX Swiss Exchange SA**  
SIX Exchange Regulation  
Selnaustrasse 30  
CH-8001 Zurich

Adresse postale:  
Case Postale  
CH-8021 Zurich

T +41 58 399 5454  
F +41 58 499 5455  
[www.six-exchange-regulation.com](http://www.six-exchange-regulation.com)

Personne de contact:  
Gabriella Moretti  
T +41 58 399 2090  
F +41 58 499 2934  
[Gabriella.Moretti@six-group.com](mailto:Gabriella.Moretti@six-group.com)

Zurich, le 24 mai 2016

### Décision concernant FidFund Management SA, Nyon

Messieurs,

Nous nous référons à votre requête datée du 4 mai 2016 et à votre e-mail du 23 mai 2016 concernant l'affaire mentionnée ci-dessus.

Cette décision remplace la décision du 12 mai 2016.

SIX Exchange Regulation prend la décision suivante :

- I. La cotation de maximum 200'122 parts du fonds commun de placement de RESIDENTIA (n° de valeur 10'061'233) selon le standard des placements collectifs de capitaux de SIX Swiss Exchange a été approuvée.
- II. Le **négoce des droits de souscription** (n° de valeur 32'505'700) commencera le **jeudi, 2 juin 2016** et se terminera le **jeudi, 9 juin 2016** à la condition que :
  - a. le **prix de référence indicatif des droits de souscription** soit transmis à [cotation@six-group.com](mailto:cotation@six-group.com) jusqu'au **lundi, 30 mai 2016, 16 heures** au plus tard ;
  - b. une **information officielle** concernant le **négoce des droits de souscription** soit transmise à [zulassung@six-group.com](mailto:zulassung@six-group.com) jusqu'au **mercredi, 1 juin 2016, 11 heures** au plus tard ;
  - c. le **prix de référence actualisé des droits de souscription** soit transmis à [cotation@six-group.com](mailto:cotation@six-group.com) jusqu'au **jeudi, 2 juin 2016, 8 heures** au plus tard.
- III. La cotation interviendra le **mercredi, 15 juin 2016** à la condition que:
  - a. une **information officielle** concernant la cotation **en mentionnant l'exact nombre des nouvelles parts à coter** soit transmise à [zulassung@six-group.com](mailto:zulassung@six-group.com) jusqu'au **mardi, 14 juin 2016, à 11 heures** ;
  - b. **deux exemplaires du prospectus de cotation définitif** et dont un original **liée et signé** soient transmis à SIX Exchange Regulation jusqu'au **mardi, 14 juin 2016, à 16 heures** ;

- c. **un exemplaire électronique (en forme PDF) du prospectus de cotation** soit transmis à [cotation@six-group.com](mailto:cotation@six-group.com) jusqu'au **mardi, 14 juin 2016, à 16 heures** ;
  - d. tout autre devoir de publicité soit dûment rempli.
- IV. Un émolument selon le Tarif relatif au Règlement de cotation de SIX Exchange Regulation est perçu pour la cotation.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'indication du prix de référence indicative est nécessaire pour que nous puissions enregistrer à temps les nouvelles valeurs dans le système de négoce et assurer ainsi l'ouverture régulière du marché. **L'enregistrement des nouvelles valeurs est effectué deux jours de bourse avant le premier jour de négoce, en même temps que la transmission des données de base nécessaire au contrepartie centrale. Les nouvelles valeurs ainsi que le prix de référence indicative seront visibles dans le système de négoce dès que l'enregistrement aura été fait.**


Le prospectus de cotation qui nous a été remis a subi un contrôle d'exhaustivité au regard des renseignements à fournir selon l'art. 110 RC. SIX Exchange Regulation n'a pas procédé à d'autres examens du prospectus de cotation.

Veillez noter que SIX Exchange Regulation n'informe pas l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) concernant un éventuel report ou une retraite de la requête de cotation. Il est la responsabilité de l'émetteur ou son représentant d'enseigner la FINMA sur des modifications concernant le processus de cotation.

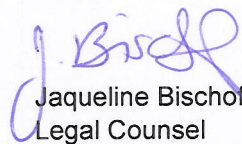
Si la cotation des nouvelles parts du fonds devait ne pas intervenir dans les six mois à compter du premier jour de négoce prévu, la demande d'admission serait classée comme caduque, avec frais et dépens.

Veillez croire, Messieurs, à l'expression de nos sentiments distingués.

SIX Swiss Exchange SA



Gabriella Moretti  
Legal Counsel  
SIX Exchange Regulation



Jaqueline Bischof  
Legal Counsel  
SIX Exchange Regulation